

PVA AgriVizion SAS par

DESTREN
ENERGIES

VENT D'EST

ECURIE Beck



PROJET AGRIVOLTAÏQUE AGRIVIZION

REZONVILLE-VIONVILLE

Corentin Georgeon, Damien Hebrard et Denis Sagard

Comité de projet du 12 Juin 2025

Sommaire

01 Les parties prenantes

02 Objectifs du projet

03 Généralités

04 Impacts
environnementaux et
paysagers

05 Caractéristiques et
Chiffres clés

06 Enjeux socio-
économiques

QUI SOMMES-NOUS ?

Un projet collectif porté par 3 exploitations locales et engagées



Ferme de la Gloriette : soutenir la transition vers une l'agriculture de conservation des sols, plus respectueuse de l'environnement

Julien Naut pratique l'agriculture de conservation des sols qui consiste en la réduction du travail du sol, au maintien d'une couverture végétale en permanence, à la limitation d'intrant au strict nécessaire, afin de cultiver sur des sols vivants et réinsérer de la biodiversité dans les parcelles agricoles qui favorise notamment une lutte naturelle contre les ravageurs.



La Maison Noël : améliorer le confort du troupeau et l'empreinte environnementale de l'élevage

Avec le projet AgriVizion, Christophe Noël et Angélique Bachelier souhaitent recréer l'ombrage autrefois offert par la présence de vergers sur les parcelles. Cela permettrait d'éviter que les parcelles ne s'assèchent, obligeant les éleveurs à nourrir les bêtes à l'étable dès le mois de juin. Ils souhaitent également participer, à leur échelle, à la transition énergétique et environnementale.



Ferme équestre Bertrand Beck : améliorer la qualité des fourrages en soutenant la transition énergétique

Bertrand Beck dispose d'une double casquette entre sa production céréalière et sa pension équestre. Il souhaite profiter d'AgriVizion pour développer sa propre production fourragère et ainsi maîtriser la quantité et la qualité des foins utilisés pour son activité équestre. Le projet permettra une création de prairie et une participation à la transition énergétique.

QUI SOMMES-NOUS ?

DESTREN ENERGIES : Co-entreprise entre Vent d'Est et Renner Energies

DESTREN ENERGIES est une entité créée par les sociétés **Vent d'Est** et **Renner Energies** qui souhaitent mettre en commun leurs compétences pour mener ce projet.

À la charge du développement, **Vent d'Est**, acteur local dans les énergies renouvelables **depuis 2005**, réunit une vingtaine de collaborateurs pour concevoir, développer et valoriser le potentiel énergétique du territoire.

VENT D'EST

Renner
energies



DESTREN
ENERGIES



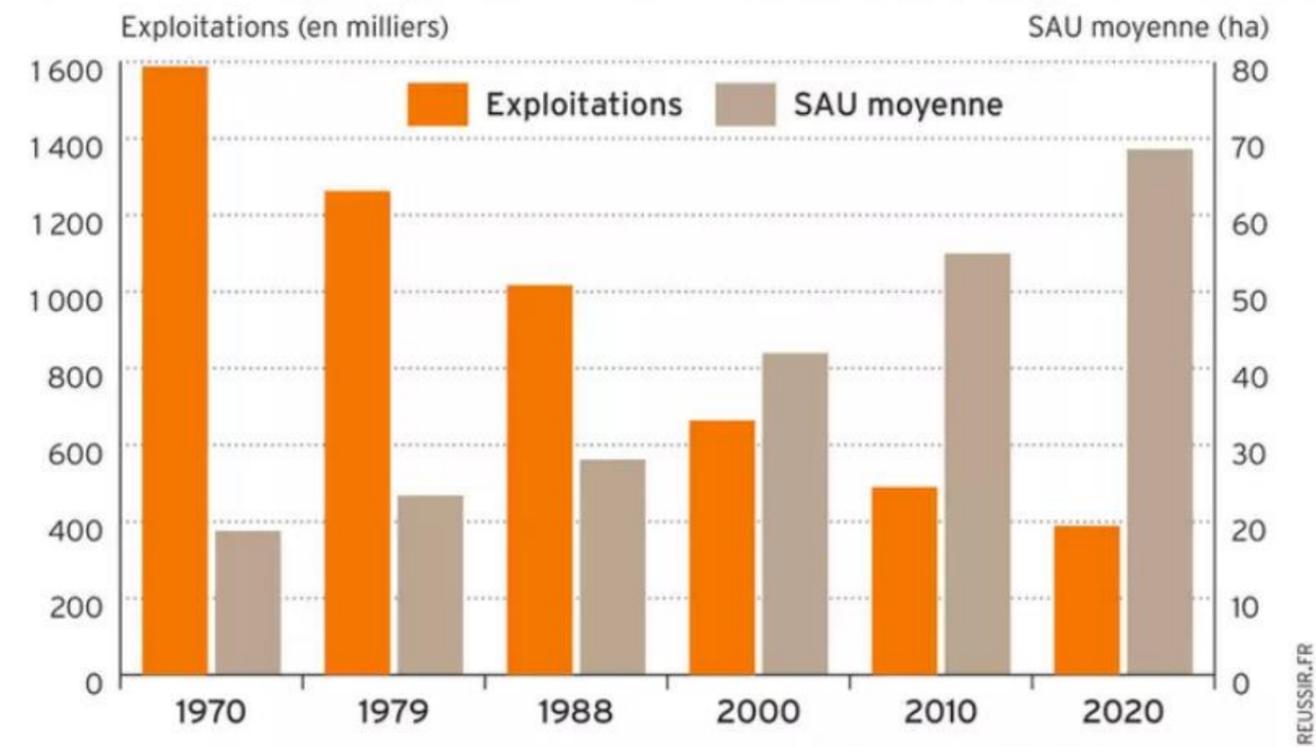
A landscape photograph featuring a paved road on the left side, leading into a green field. In the background, there is a line of trees, including a prominent weeping willow. The sky is blue with scattered white clouds. The text 'OBJECTIFS DU PROJET' is overlaid in a large, bold, light green font across the center of the image.

OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs de la filière agricole

L'objectif essentiel d'un développement agricole durable est d'assurer un accroissement soutenu de la production alimentaire et d'améliorer la sécurité alimentaire.

La baisse du nombre d'exploitations et la hausse des surfaces se poursuit en France



Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Renouveler 50% des exploitations agricoles dans 10 ans



Pérenniser les entreprises qui nous nourrissent

- Volatilité du prix des céréales,
- La PAC ne couvre pas l'investissement de croissance ou de gains de productivité.
- Contexte socio-politique fragile

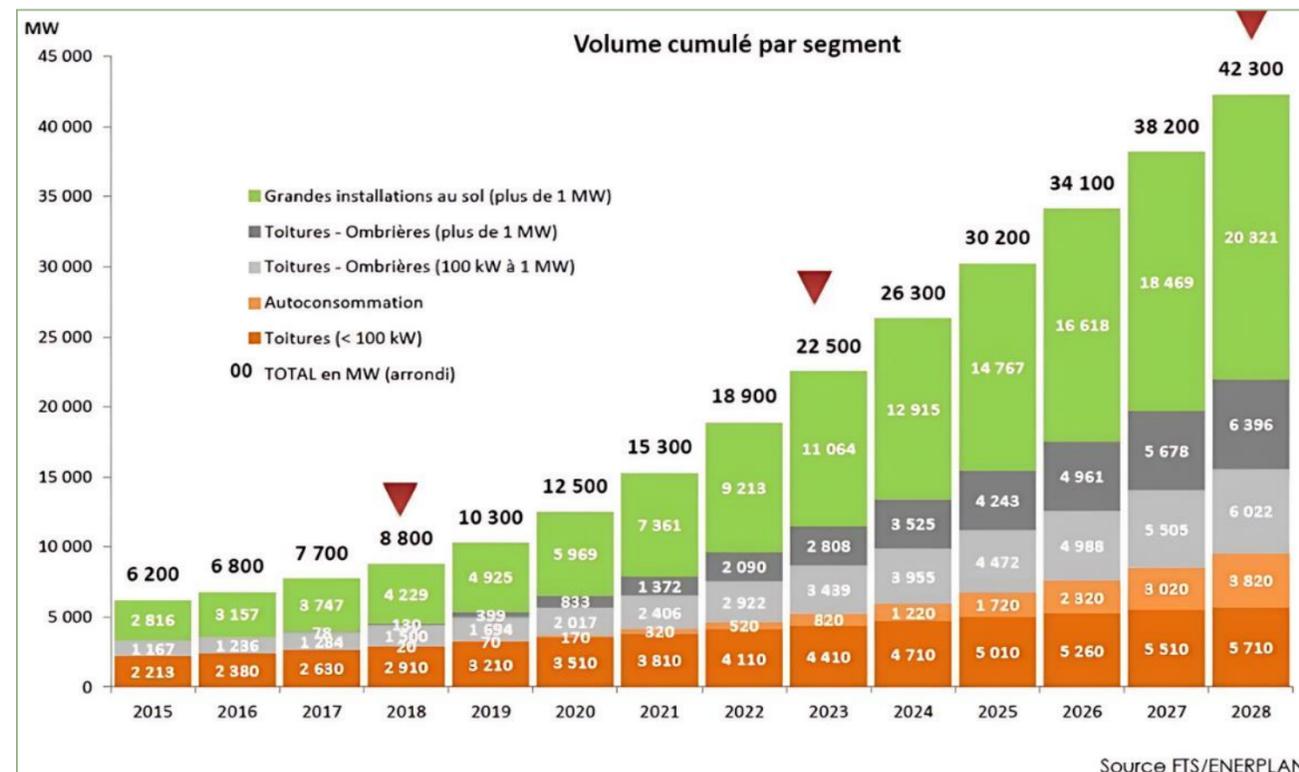


Assurer une production agricole en quantité et qualité tout en :

- conjuguant les phénomènes de pertes de surfaces arables, plafonnement des rendements et augmentation démographique
- faisant face au dérèglement climatique

Les objectifs de la filière solaire

Dans le cadre de la version 2019 – 2028, les objectifs des capacités installées concernant le photovoltaïque sont assez clairs : sur les cinq années à venir, raccorder au réseau deux fois les capacités installées ces treize dernières années.



Indépendance et sécurité d'approvisionnement énergétique

- Améliorer notre **balance commerciale** en limitant l'importation d'énergie.



Atteindre les objectifs de décarbonation de notre énergie

- **3 à 5 ans de neutralité** carbone pour les parcs photovoltaïques
- **Complémentarité** avec les autres énergies
- **Réduire** les émissions de **gaz à effet de serre**



Accélérer la transition énergétique :

- **Conforter le mix énergétique**, en développant les énergies renouvelables.
- **Décentralisation** de la génération et stockage d'électricité
- **Encourager un progrès technologique**



Défini dans la loi 2023-175
du 10 mars 2023

Comme « une installation qui apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants, en garantissant à un agriculteur actif une production agricole significative et un revenu durable en étant issu :

- L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La protection contre les aléas ;
- L'amélioration du bien-être animal.

Le projet doit justifier d'une production agricole significative et que celle-ci assure des revenus durables.

Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

Ce que cela implique dans notre méthodologie de travail :



Période de préféaisabilités **environnementale**, **technique**, **financière** et **agricole** avant tout engagement foncier.



Co-construction du projet agrivoltaïque avec l'agriculteur tout au long du développement.



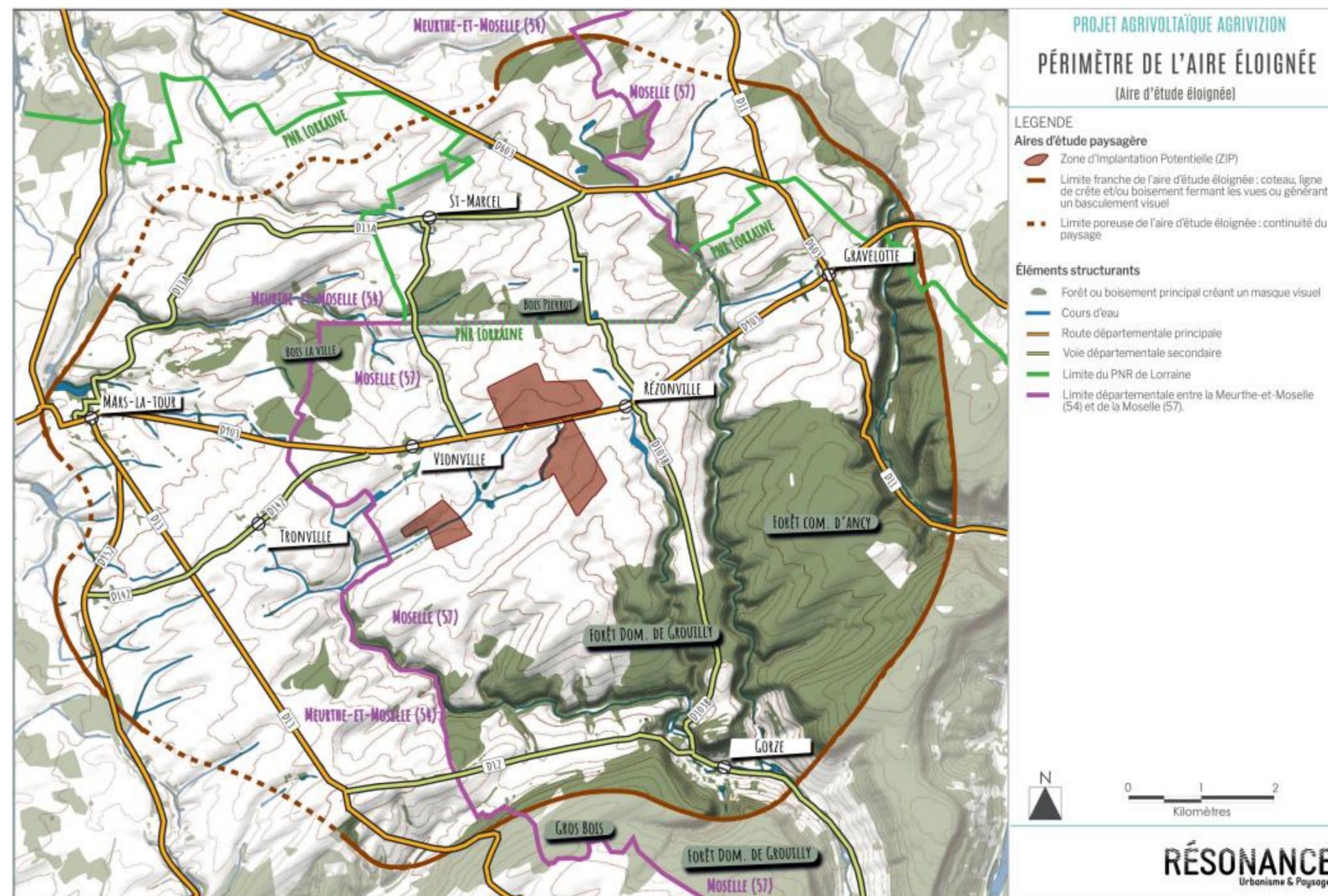
La production première de la parcelle reste **agricole**.
La production **d'électricité** est secondaire.

GENERALITES

LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE

- Commune de Rezonville-Vionville ;
- Communauté de Communes Mad & Moselle ;
- Site choisi vis-à-vis de la relation historique entre Vent D'Est et la commune

Parcelles cadastrales concernées :
Section 22 n° : 19, 16
Section 20 n° : 10, 11, 12, 13, 18
Section 6 n° : 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 63, 64, 65, 66
Section 19 n° : 1, 2, 3



CALENDRIER DU PROJET

De la signature du foncier à la mise en service :

HIVER 2022

Sécurisation du foncier.

2023-2024

Etudes environnementales, paysagères, agricoles et techniques.

ETE 2025

Dépôt de la demande de permis de construire.

2028- 2029

Procédure de raccordement et début des travaux.
Mise en service

HIVER 2023

Préconsultations et début de l'étude d'impact.

PRINTEMPS 2025

Dimensionnement de l'installation agricole

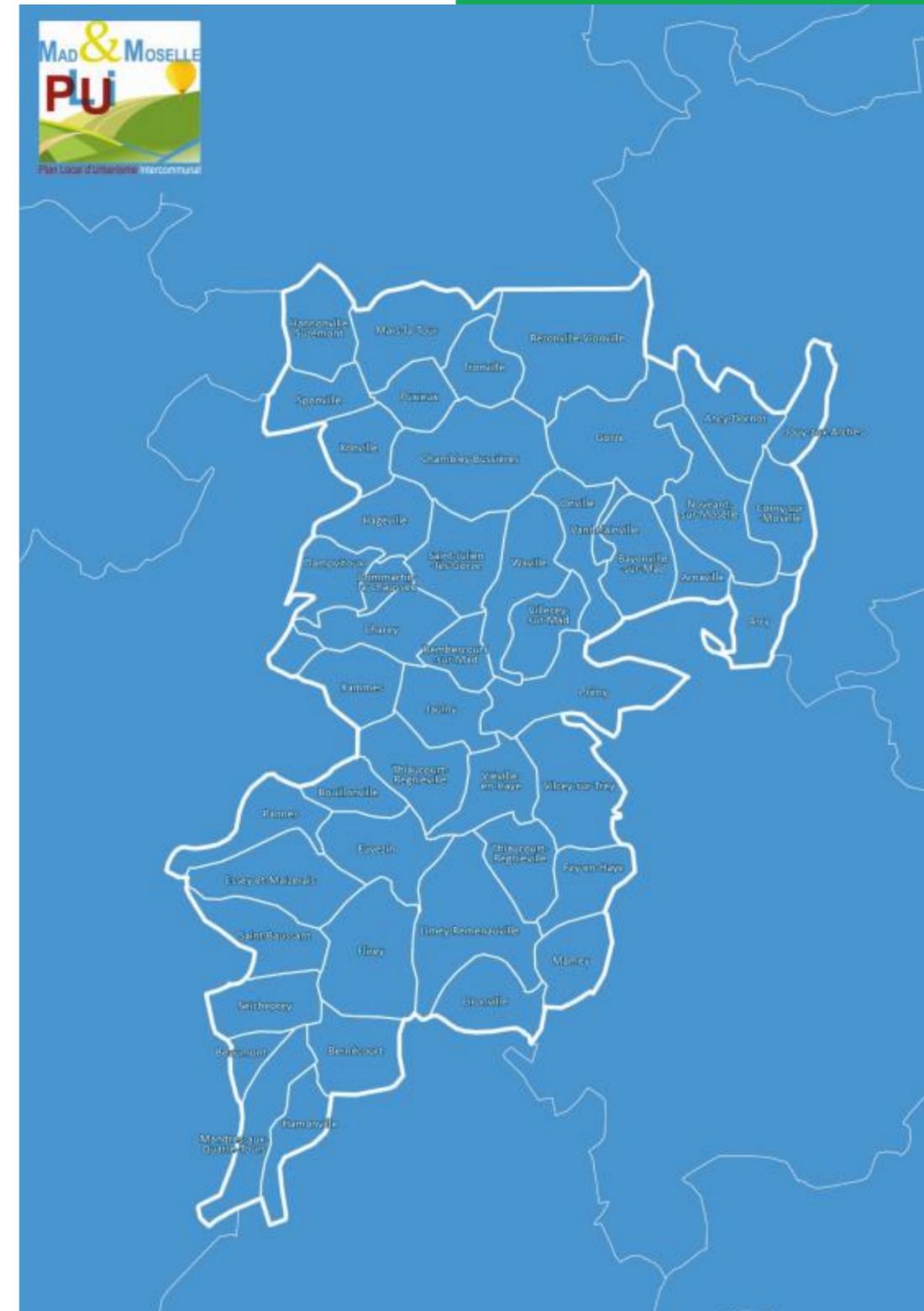
FIN-2026

Obtention du permis de construire

URBANISME

La commune de Rezonville-Vionville est issue d'une fusion en 2019. La commune de Vionville est soumise au **Règlement National d'Urbanisme**. Ce projet est autorisé l'Article L111-4, 2° du Code de l'Urbanisme, modifié par LOI APER du 10 mars 2023. La commune de Rezonville dispose elle d'un **PLU**. En zone A, sont autorisés les "installations et dépôts classes, à condition qu'ils soient directement liés à l'activité agricole.." .

Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** de la communauté de communes **Mad & Moselle** a été arrêté lors du conseil communautaire du 06 mars 2025. L'enquête publique est prévue courant 2025.



A rural landscape featuring a paved road that curves from the bottom right towards the center. The road is bordered by green grass. To the left of the road is a large field of brown, tilled soil. To the right is a field of green crops, possibly corn. In the background, there are rolling green hills and a utility pole with power lines. The sky is filled with grey, overcast clouds.

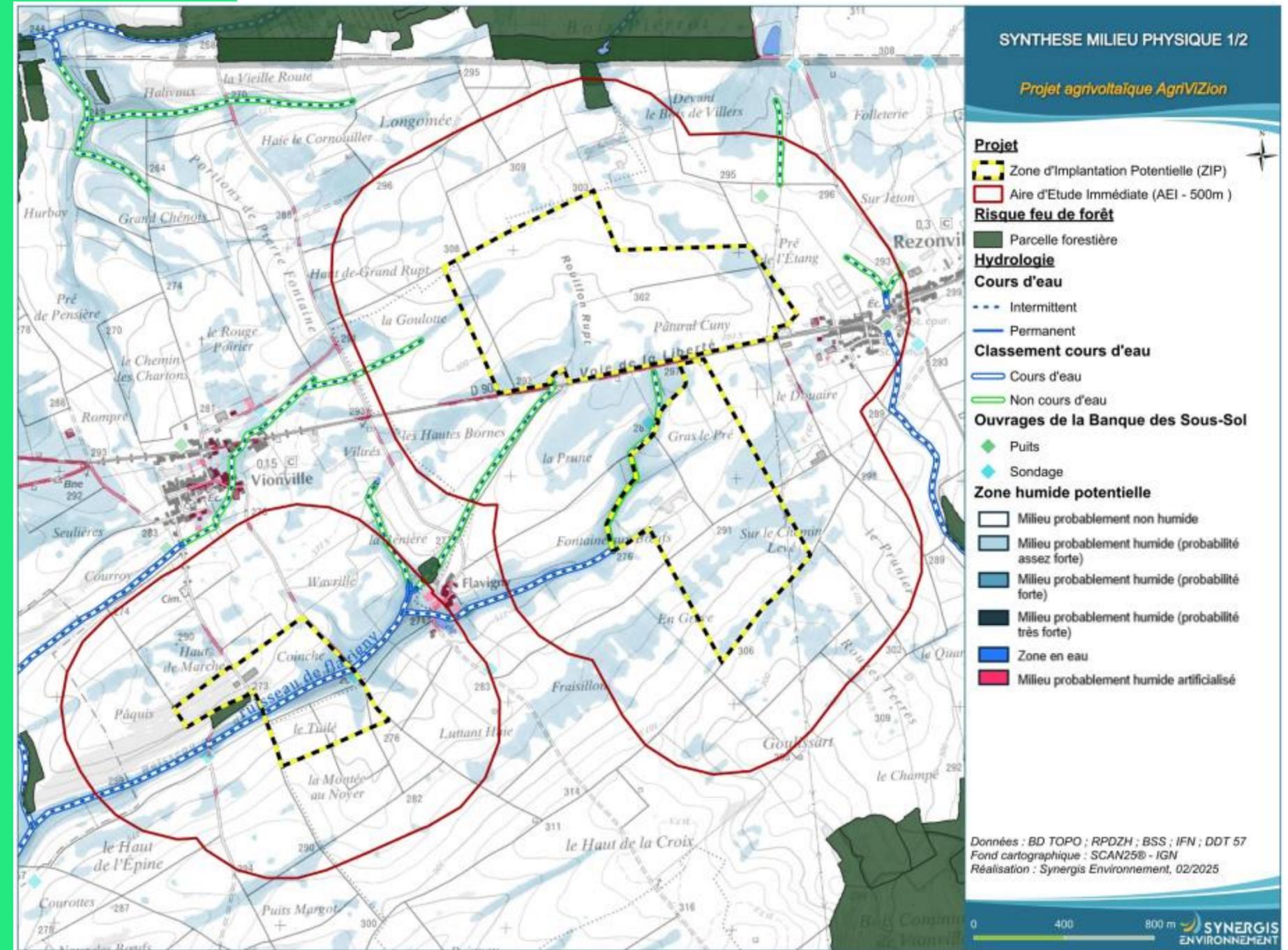
IMPACTS POTENTIELS ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS

Les Enjeux Environnementaux

Milieu Physique

Enjeux identifiés :

- 1 cours d'eau classé et 2 cours d'eau non classés ;
- Zone de protection de captage éloignée des sources de Gorze ;
- Îlot forestier communal géré par l'ONF

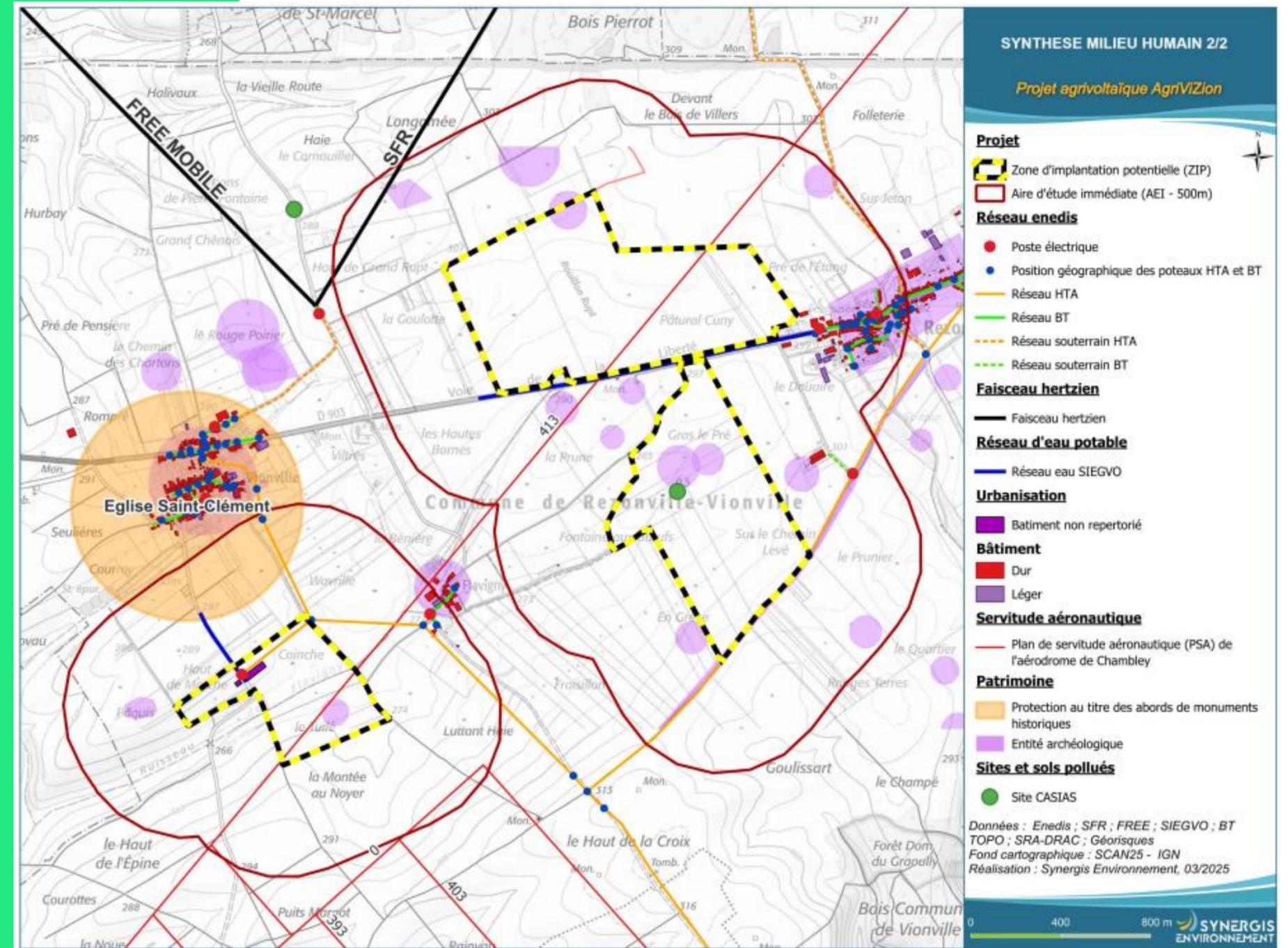


Les Enjeux Environnementaux

Milieu Humain

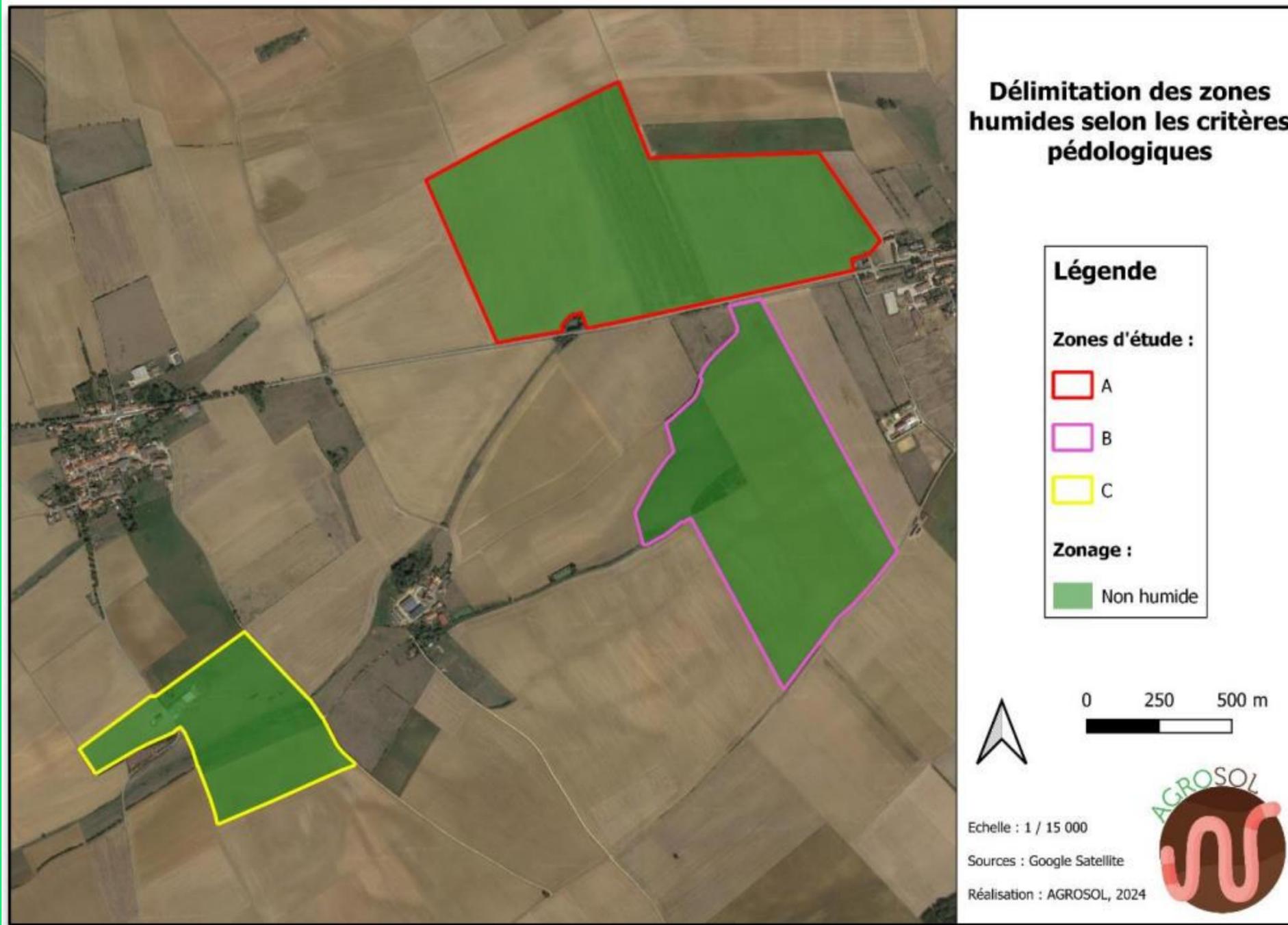
Enjeux identifiés:

- Proximité lieux de vie et axe routier ;
- Réseaux aériens BT et pylônes Enedis
- Réseaux hertziens
- Canalisations d'eau potable
- Chemin de randonnée «les champs de bataille de 1870 »
- Sites et présomption de sites archéologiques
- Servitude aérienne de l'aérodrome de Chambley



Les Enjeux Environnementaux

Zones humides

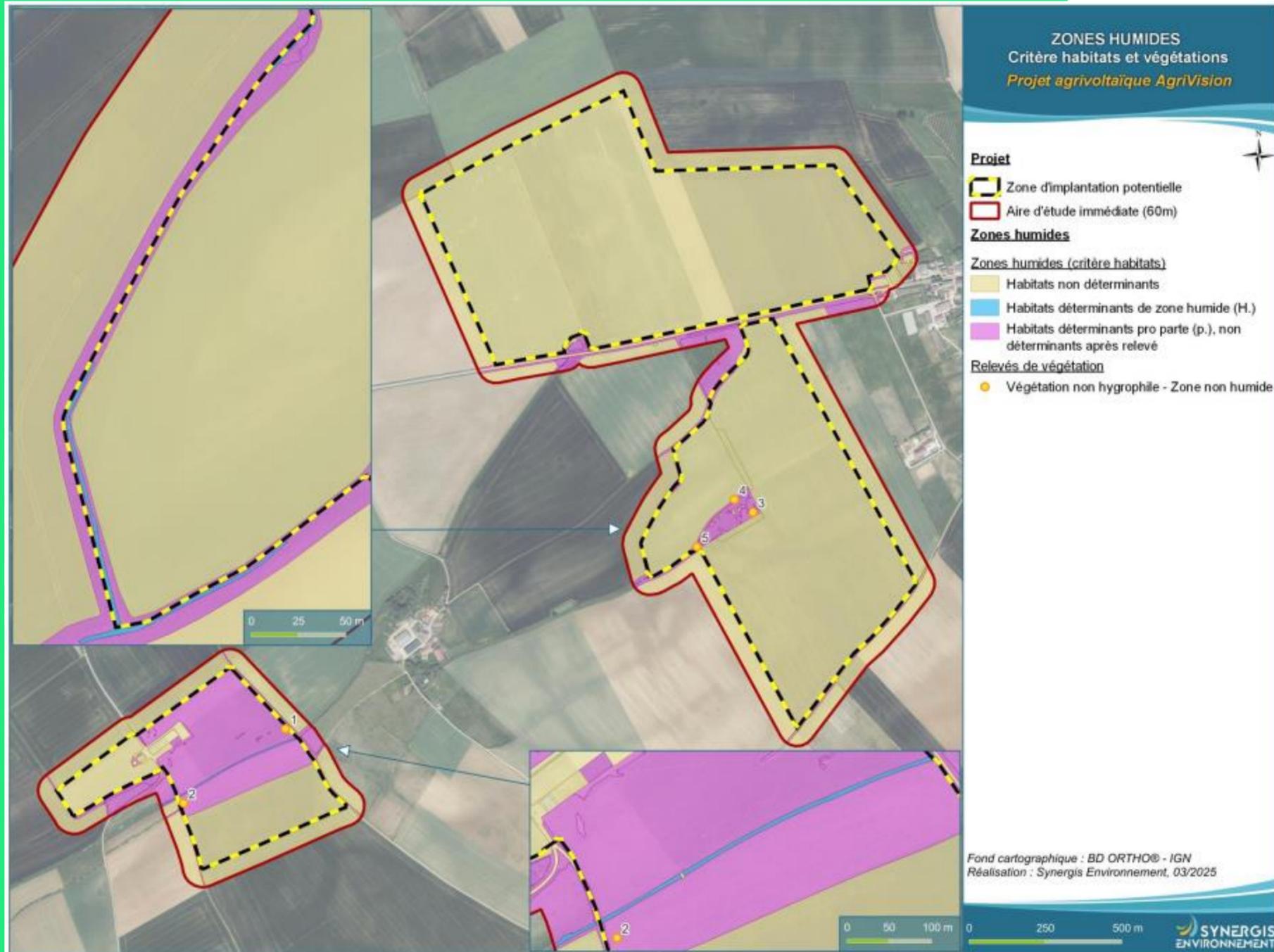


Conformément aux critères pédologiques, aucune UCS n'est rattachée à des sols de zone humide. Ainsi sur l'ensemble de la zone d'étude, la totalité de la surface est considérée comme non humide.



Les Enjeux Environnementaux

Zones humides



Les inventaires botaniques réalisés dans le cadre du diagnostic ont permis d'identifier 3 habitats déterminants, pour une surface totale de 0,224 ha, soit 0,14 % de sa surface totale.



Photographie M. FARGEAT

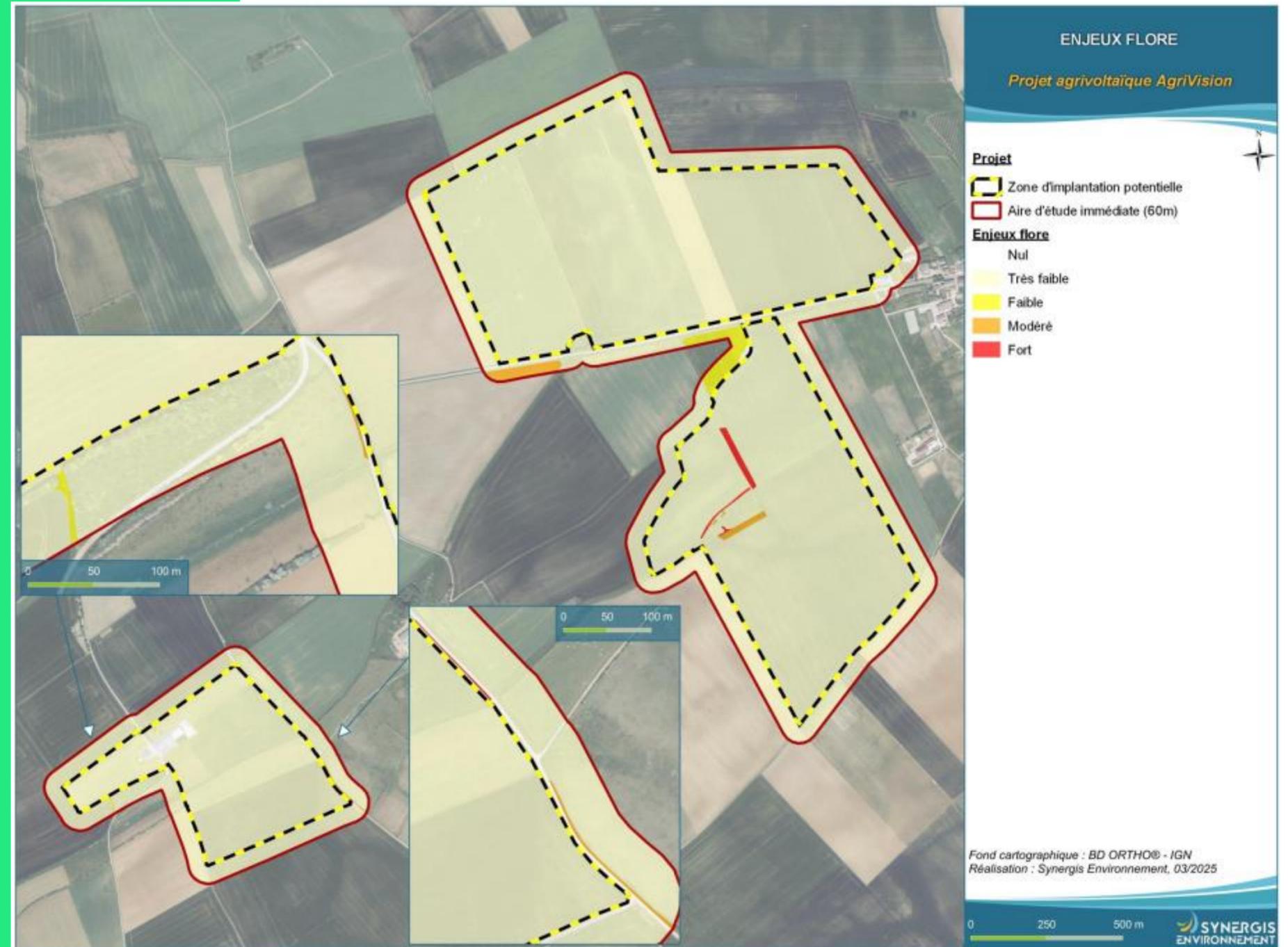
Les Enjeux Environnementaux

Flore

1 espèce à enjeu patrimoniale fort :
Anthrisque commun.



Figure 53 : Anthrisque commun (Photographie M. FARGEAT)



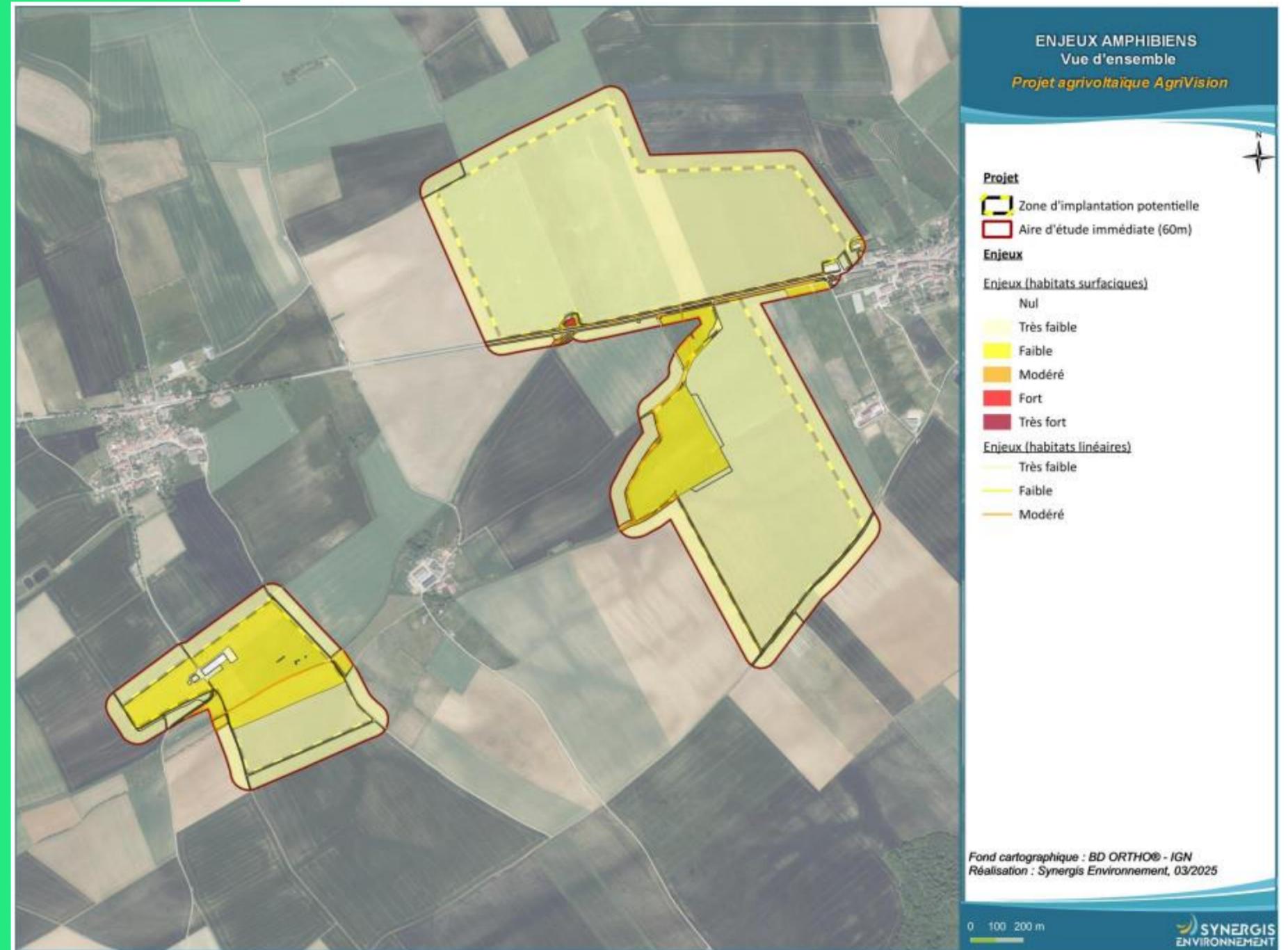
Les Enjeux Environnementaux

Amphibiens

Identification de 2 espèces présentes au niveau du plan d'eau : la Grenouille verte et le Crapaud commun. Le plan d'eau représente leur seul site de reproduction.



Photographie M. FARGEAT



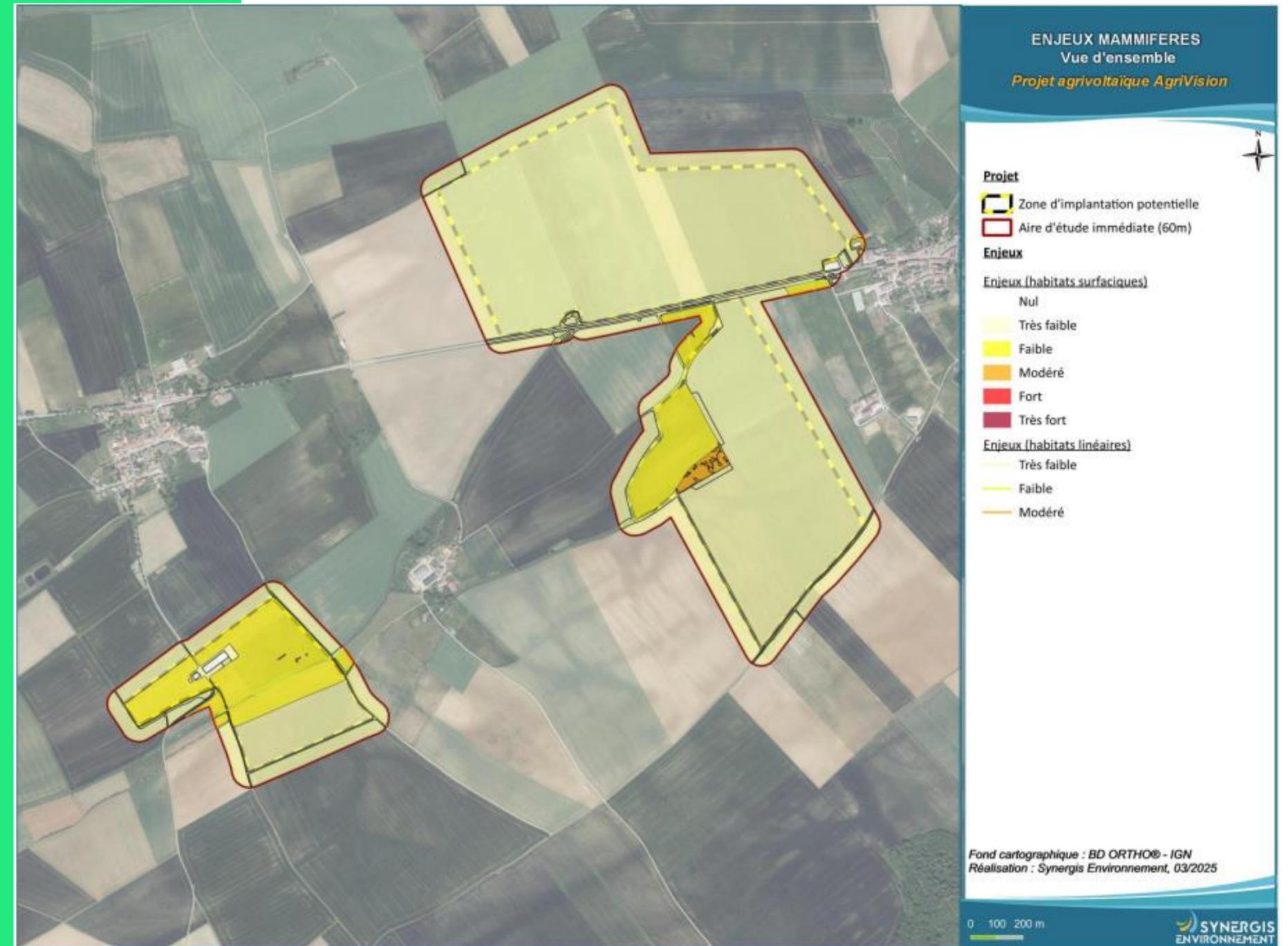
Les Enjeux Environnementaux

Mammifères

Identification d'1 espèce protégée identifiée au niveau des fourrées : le Hérisson commun.



Figure 34 : Habitat F3.111 « Fourrés à Prunellier et ronces »



Les Enjeux Environnementaux

Avifaune

Identification de 4 espèces à enjeux modérés à très forts sur le site : la Pie-grièche écorcheur, le Pipit farlouse, la Tourterelle des bois et le Busard cendré (survol uniquement).



Figure 107 : Tourterelle des bois (Source : T. ROUSSEL)



Les Enjeux Environnementaux

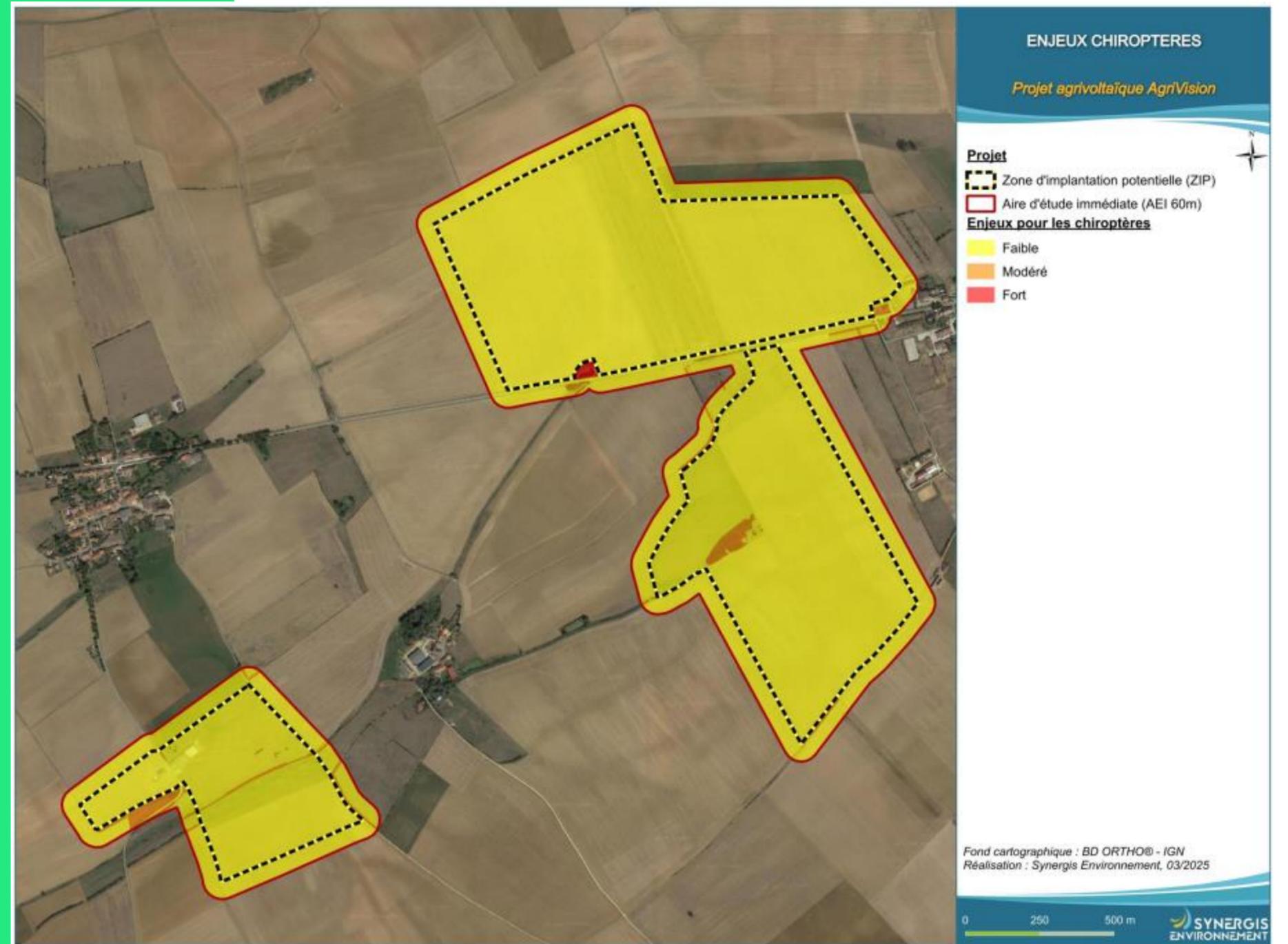
Chiroptères

5 espèces identifiées présentent un enjeu modéré. L'étang arboré constitue le principal terrain de chasse identifié. Les haies et bosquets sont principalement utilisées pour l'hébergement.



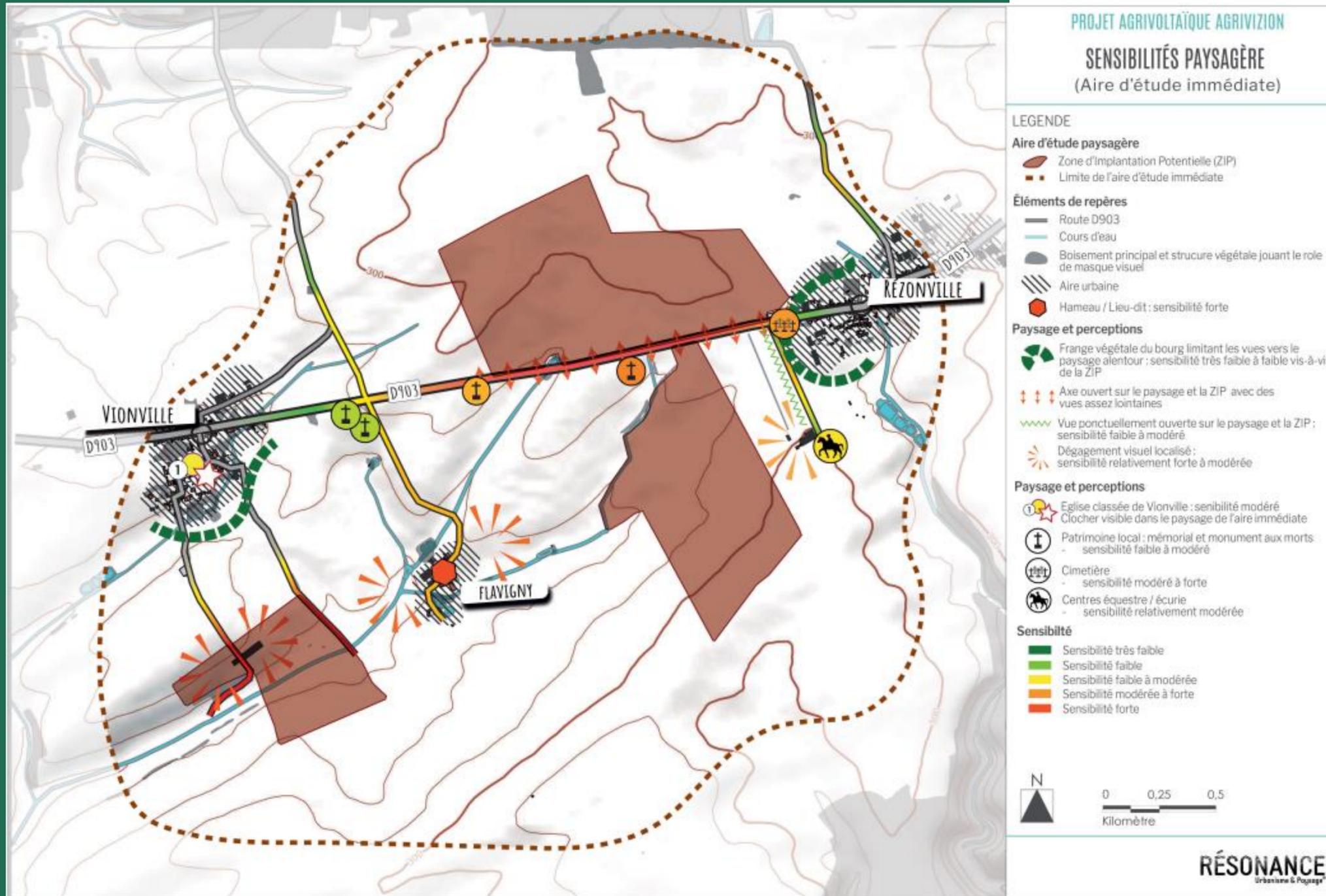
Figure 135 : Noctule de Leisler (Source : M. WERNER)

Matériel d'enregistrement mis en place sur site.



Les Enjeux Paysagers

Sensibilités visuelles



Points de sensibilités :

- Route départementale
- Eglise classée St-Clément
- Commune de Rezonville
- Hameau de Flavigny
- Éléments du patrimoine local

Les Enjeux Paysagers

Points de vue



Vue depuis la jonction entre la route menant aux écuries et la D903, vue directe sur la ZIP proche de Rézonville



Vue depuis les abords du hameau de Flavigny



Vue depuis un chemin menant à la ZIP de Vionville

A wide-angle photograph of a rural landscape. A dirt road with tire tracks runs from the bottom left towards the center of the frame. The road is flanked by lush green grass. In the background, there are rolling green hills, a line of trees, and a few buildings under a bright blue sky with scattered white clouds. The text 'CARACTÉRISTIQUES ET CHIFFRES CLÉS' is overlaid on the image. 'CARACTÉRISTIQUES' is in a light green color, and 'ET CHIFFRES CLÉS' is in white.

CARACTÉRISTIQUES ET CHIFFRES CLÉS

PLAN D'IMPLANTATION

- Technologie: **Trackers** solaires pour la production végétale et **fixe surélevé** pour l'élevage
- Espace inter-rangée : **14m**
- Puissance installée : **49 998 kWc**
- Production estimée : **68 292 MWh**
- Equivalent foyer : **12 800***
- Equivalent consommation SOVAB : **108%**
- Surface clôturée : **113 ha**
- Surface d'implantation (=parcelle agricole au titre du R. 314 -108) : **70 ha**



PLAN D'IMPLANTATION

- Evitement partie Nord pour sensibilités **archéologiques, paysagères et naturelles**
- Plantation **2,5km de haies**
- **Renforcement végétation** le long du fossé à l'ouest
- Trackers solaires
- Puissance installée : **19,2 MWc**

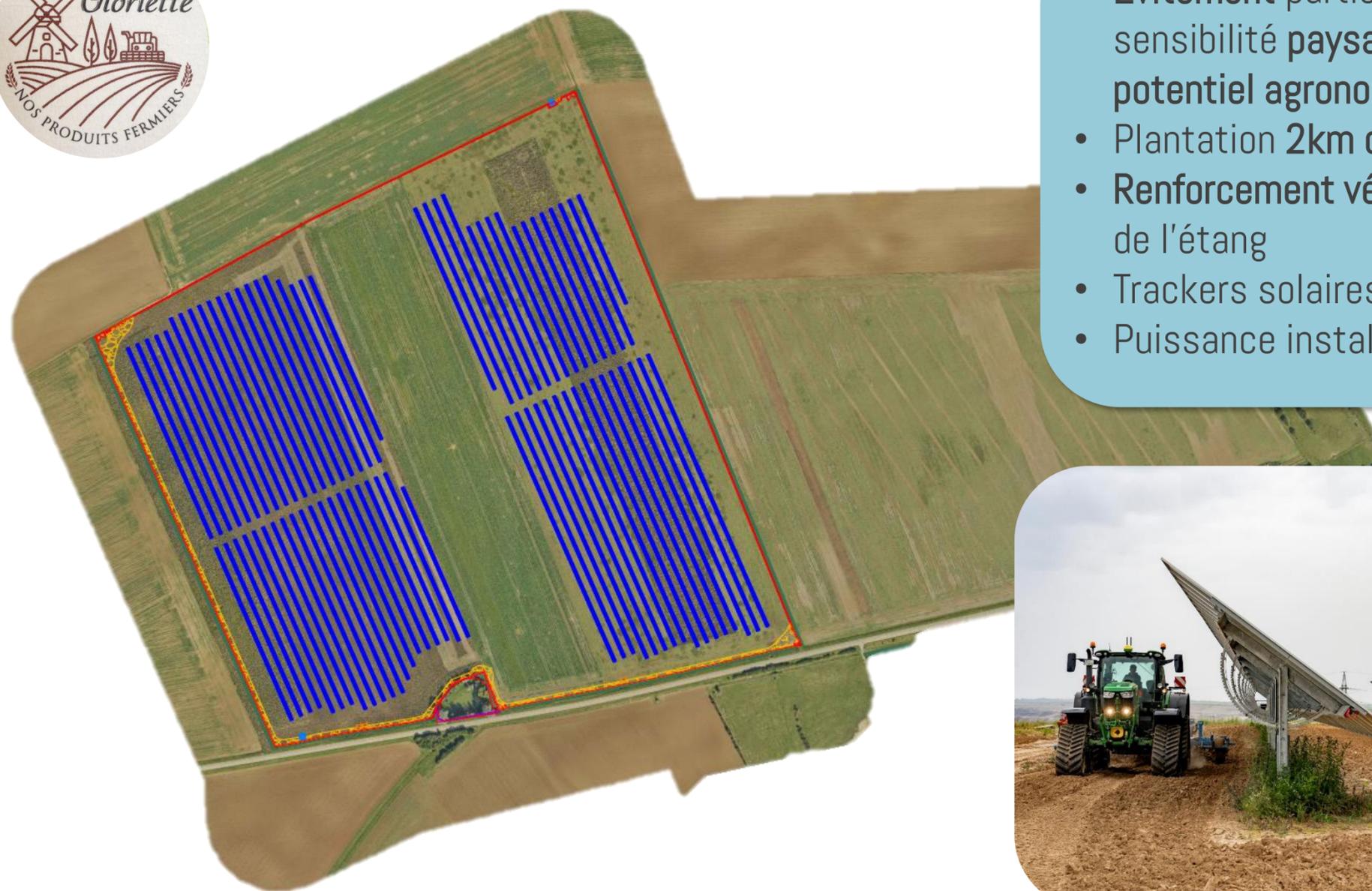
- Surface inexploitable
 - Parcelle agricole : **0,17%**
 - Surface totale d'emprise : **4,38%**
- Adaptation à l'activité agricole
 - Espacement entre pieux de **14m**
 - Bandes cultivables de **12m**
 - Hauteur axe : **3m**
 - Point bas : **1,2m**
- Taux de couverture : **32%**
- Projet agricole
 - Passage en **prairie permanente** pour production fourragère à destination des écuries
 - Pâturage chevaux **compatible**



Rhenish, Allemagne (crédit: RWE)



PLAN D'IMPLANTATION



- Evitement partie Est pour sensibilité paysagère et fort potentiel agronomique
- Plantation 2km de haies
- Renforcement végétation autour de l'étang
- Trackers solaires
- Puissance installée : 20,2 MWc



Rhenish, Allemagne (crédit: RWE)

- Surface inexploitable
 - Parcelle agricole : 0,17%
 - Surface totale d'emprise : 3,83%
- Adaptation à l'activité agricole
 - Espacement entre pieux de 14m
 - Bandes cultivables de 12m
 - Hauteur axe : 2,7m
 - Point bas : 1,1m
- Taux de couverture : 32%
- Projet agricole
 - Conservation d'une rotation céréales oléo-protéagineux comme actuellement
 - Utilisation de la bande 2m pour implantation de luzerne qui sera restituée au sol

PLAN D'IMPLANTATION



- Evitement archéologie et ligne aérienne Enedis
- Tampon 50m forêt gérée par l'ONF
- Plantation 400 m de haies
- Renforcement ripisylve autour du ruisseau
- Structure fixe surélevée
- Puissance installée : 10,6 MWc

- Surface inexploitable
 - Parcelle agricole : 0,19%
 - Surface totale d'emprise : 1,25%
- Adaptation à l'activité agricole
 - Espacement entre pieux de 14m
 - Bandes cultivables de 12m
 - Hauteur axe : 2,7m
 - Point bas : 2,14m
- Taux de couverture : 33%
- Projet agricole
 - Conservation et passage en prairie de pâture et fauche pour bovins allaitants de race Ligus

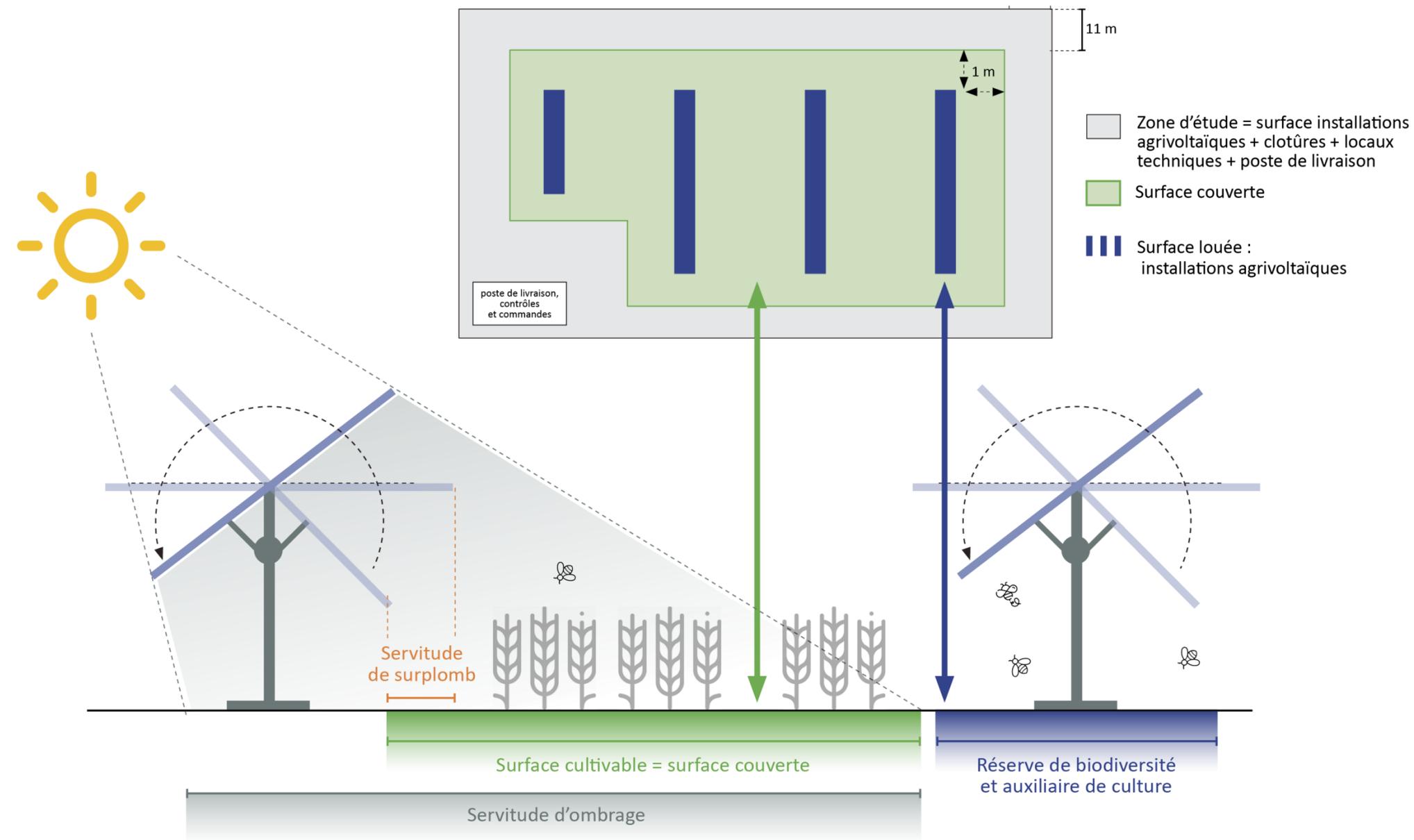


Tables photovoltaïques fixes surélevées, Minnesota (USA)



NOTRE MODELE JURIDIQUE

Permettant de conserver le bail rural :



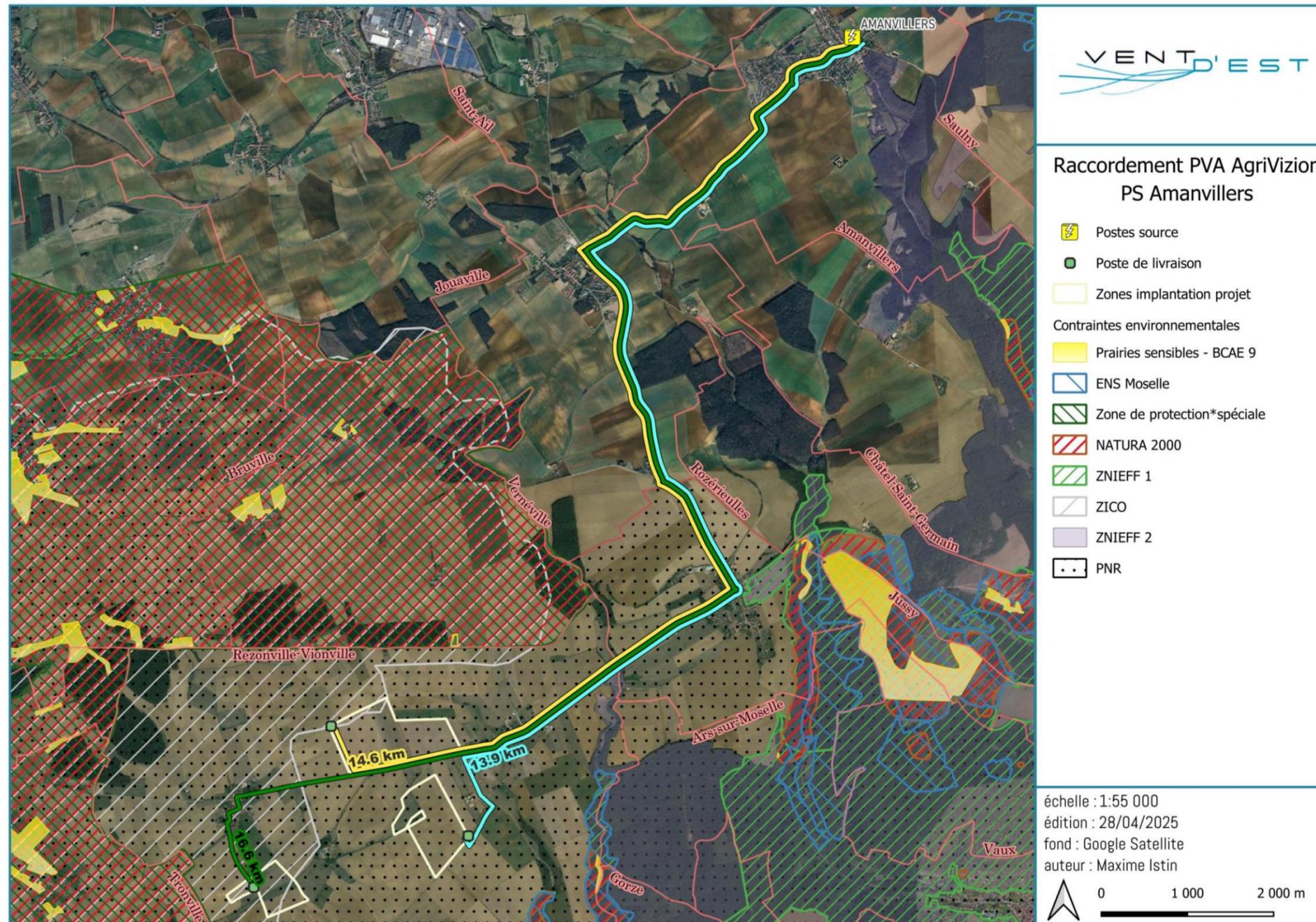
- Découpage cadastral,
- Bail emphytéotique uniquement sur les bandes d'emprise, locaux techniques et clôture, pistes, ...
- Conservation du bail rural sur les espaces cultivés.

CHEMINS D'ACCES AU PROJET



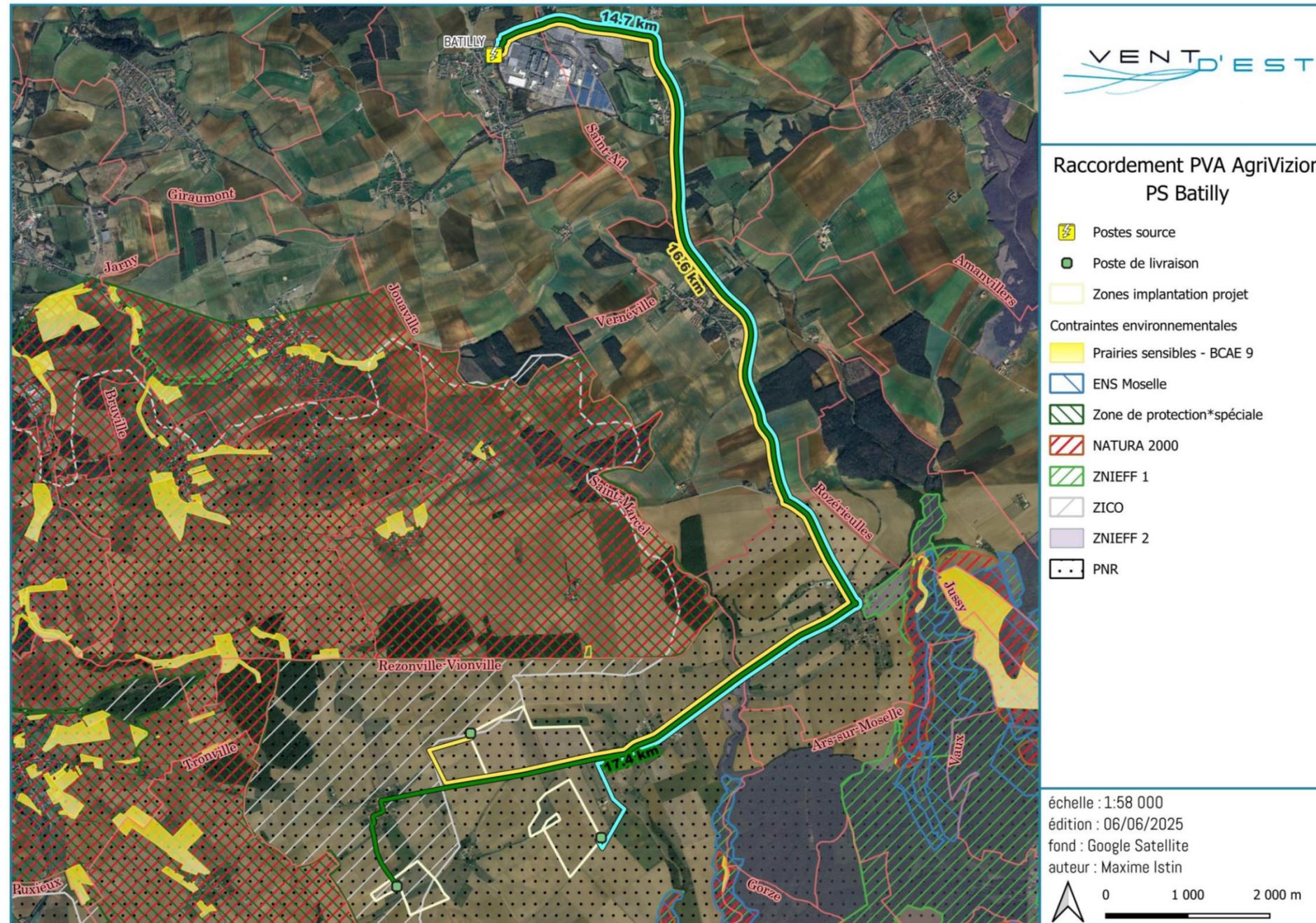
- Ces chemins ruraux sont **existants**, seront mis aux normes et remis en état après les travaux de construction et démantèlement.
- Ils seront **maintenus carrossables** pour garantir l'accès des secours en cas de besoin.
- Ces actions seront entièrement financées par le propriétaire photovoltaïque.

LES OPTIONS DE RACCORDEMENT



Suite à une étude exploratoire RTE :
- Poste Source existant de Amanvillers à env. 15km ;

LES OPTIONS DE RACCORDEMENT



Echanges en cours pour se raccorder au poste source privé de la SOVAB à Batilly (12km)

COÛT PRÉVISIONNEL ESTIMÉ DU PROJET

	Typologie des coûts d'investissements initiaux	Montant <u>estimatif</u> (k€ H.T.)
	Développement	250
	Mesures « Eviter, Réduire, Compenser », compensation agricole et mesures d'accompagnement	200
	Construction	26 800
	Raccordement	18 080
	Démantèlement & remise en état	1 500
Total		49 830

(Ne comprend pas les charges d'exploitation récurrentes pendant la durée d'exploitation du parc)



LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES

CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

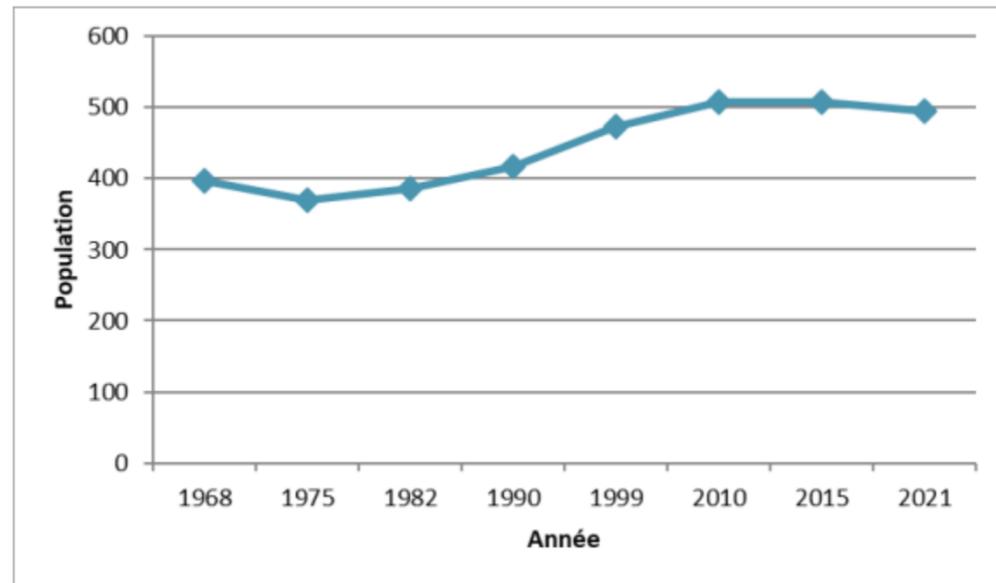
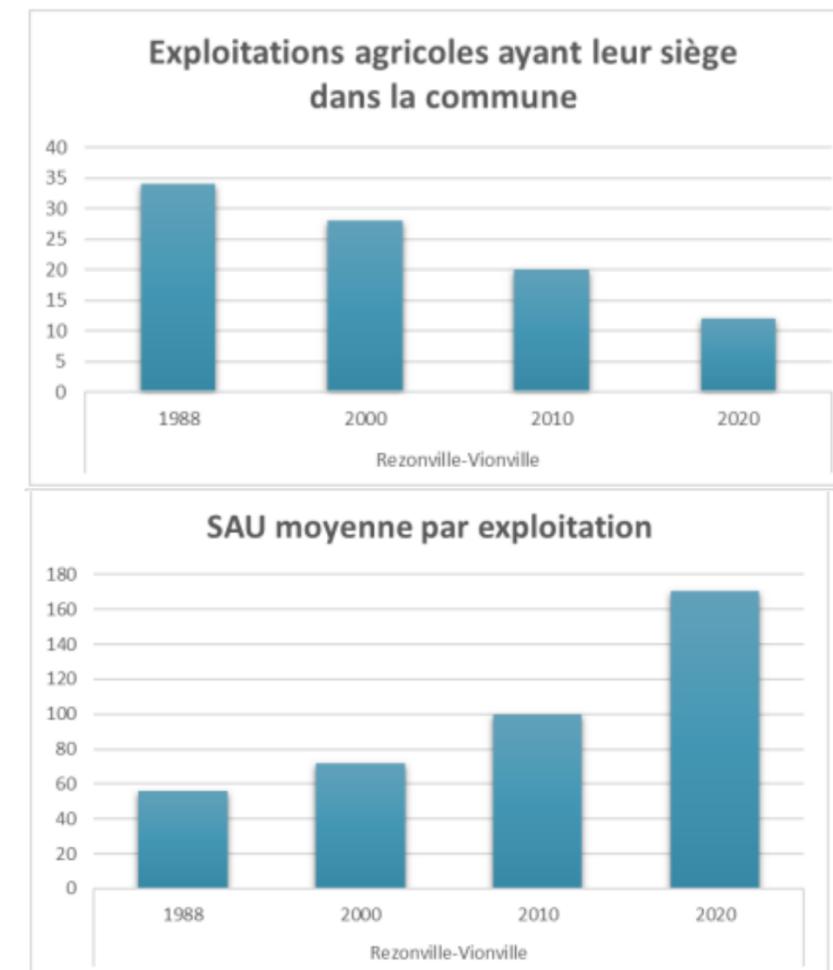


Figure 40 : Évolution démographique de la population de la commune de Rezonville-Vionville (source : INSEE)

- La démographie du secteur d'étude est globalement en augmentation de 1975 à 2010 et stagnation après 2010 pour la commune de Rezonville-Vionville.
- L'activité économique du territoire repose principalement sur le secteur de la construction, du commerce de gros et de détails et de l'industrie manufacturière.
- Le projet s'insère dans un territoire rural où les densités de population sont plutôt faibles, avec un habitat principalement résidentiel. Aucun hébergement de tourisme n'est répertorié sur la commune de Rezonville-Vionville.

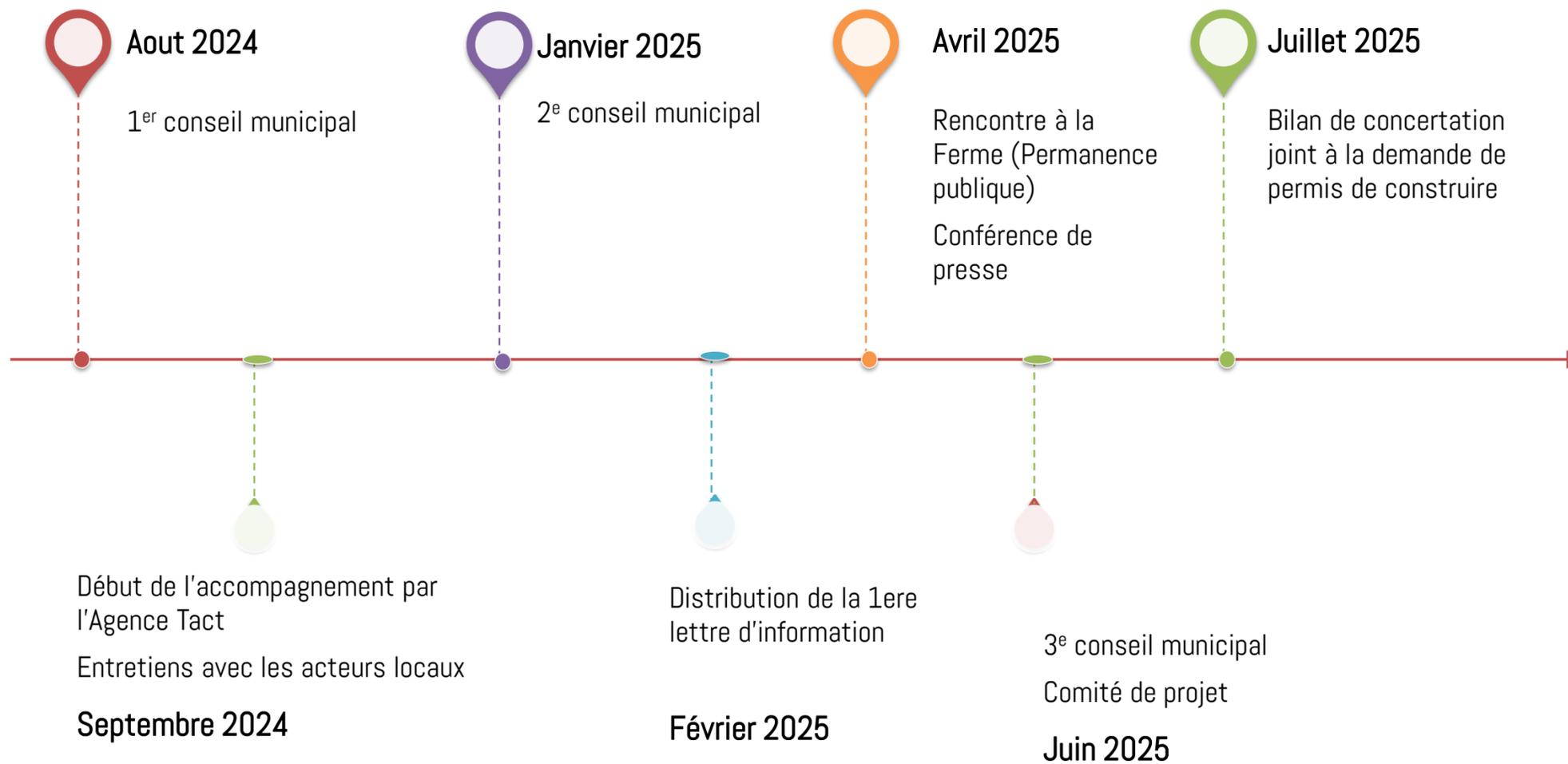
- Le projet s'inscrit au sein de la Petite Région Agricole (PRA) des pays haut-Lorrain.
- L'orientation technico-économique de la commune de Rezonville-Vionville est dominée par la production de céréales et/ou oléo-protéagineuse d'après le Recensement Général Agricole



NB : Les données avant 2020 proviennent de l'addition des données des communes de Rezonville et Vionville (fusion en 2019)

Figure 45 : Données historiques du Recensement Général Agricole

ETAPES DE CONCERTATION



Rezonville-Vionville

Bientôt un champ photovoltaïque sur des parcelles d'agriculteurs ?

C'est un projet ambitieux que les acteurs concernés voudraient bien voir sortir de terre. Une entreprise a pour ambition d'implanter en 2028 un parc photovoltaïque étagé (permettant la poursuite d'une production agricole) à Rezonville-Vionville. Trois exploitants du village participent à l'opération.

Les panneaux solaires ne sont pas encore installés. Mais le décor est planté. Dans le hangar de Christophe Noël, à Rezonville-Vionville, à côté de Gravelotte, l'entreprise Destren Energies et son agence Tact (consulting) ont préparé des panneaux de présentation. La presse a les honneurs de les découvrir en ce samedi matin, avant les habitants et les élus du coin l'après-midi.

De quoi parle-t-on ? D'un projet ambitieux, gagnant pour ses initiateurs, pour les agriculteurs concernés et... pour l'écologie.

Développer l'énergie renouvelable
AgriVizion. Tel est le nom du "rêve vert" matérialisé dans la tête des acteurs concernés. Il s'agit d'implanter des panneaux photovoltaïques surélevés, per-



C'est un projet ambitieux que les acteurs concernés voudraient bien voir sortir de terre. Photo Frédéric Lecoq

mettant une production agricole en dessous (agriculteurs). L'électricité produite serait revendue à EDF mais aussi à la Sovab de Batilly. « Les discussions sont en cours avec l'usine meurthe-et-mosellane », précise Anne-Lise Leclaplain, l'ingénieure agro-développement chargée du projet pour le compte de Destren Energies, entreprise d'Epinal spécialisée dans la transition verte. « Nous sommes une filiale de Vent d'Est, une société vosgienne spécialisée dans l'éolien, et de

Renner Energies, une société experte du renouvelable », précise la jeune ingénieure. Et d'expliquer : « Nous avons déjà un projet de parc éolien voilà quelques années à Rezonville-Vionville. Pour diverses raisons, il n'a pas abouti. Mais nous avons établi des contacts avec les exploitants agricoles intéressés. Du coup, nous sommes revenus vers eux avec ce projet agrivoltaïque. »

Le concept est assez nouveau. Du moins en France, car le Japon développe l'innovation depuis plus de vingt ans. Jusqu'ici, chez nous, l'énergie verte était symbolisée par les panneaux solaires posés sur les toits des bâtiments agricoles (et des habitations).

ment concernant les lieux d'implantation des futurs 72 000 cellules. La surface occupée représentera 90 hectares sur trois parcelles, avec une production annuelle estimée à 65 GWh (gigawattheure). Ce qui correspond aux besoins énergétiques de 12 800 foyers du Grand Est. A l'issue de la phase d'études, on déposera le permis de construire cet été. S'ensuivra l'enquête publique en 2026.

Si tout se passe bien, et que le préfet donne son feu vert, l'agrivoltaïsme à la sauce locale entrera en service à partir de 2028.

Diversifier les sources de revenus
Les trois agriculteurs partenaires Christophe Noël, Bertrand Beck et Julien Nauti espèrent eux aussi l'aboutissement du projet. Frappés, comme leurs pairs, par les soubresauts du réchauffement climatique, impactant d'une année à l'autre leurs récoltes (sécheresse, pluies torrentielles...), ils veulent diversifier leurs sources de revenus afin de maintenir la tête hors de l'eau. Christophe Noël : « Nous ne sommes pas les plus à plaindre. Mais un agriculteur se suicide tous les deux jours en France... »

• Grégory Ingelbert



POINT SUR LA FISCALITE

	REZONVILLE - VIONVILLE	MAD & MOSELLE	MOSELLE	GRAND EST	TOTAL
TAXES DIVERSES : CFE, CVAE, Taxes foncières	350€	1 100€	50 €	100 €	1 600 €
IFER	700€	1 700 €	1 000€	- €	3 400€
TOTAL	1 050€	2 800 €	1 050€	100 €	5 000€

Estimations des taxes **annuelles** versées par le propriétaire de installation énergétique vers le territoire **pour 1MWc installé.**

PARTAGE DE LA VALEUR

Ouverture du capital – art.L.294-1, code de l'énergie

- ✓ Il est possible pour la commune, communauté de commune, et aux tiers de proximité de **participer au capital** de la société de projet qui portera la demande de permis de construire.
- ✓ **Réflexion** à mener quant au souhait, ou non, de participer et à la temporalité.

Mesures d'accompagnement – art.L.314-41, code de l'énergie

- ✓ Portées par la commune ou ComCom, en faveur de la transition énergétique, de la sauvegarde ou de la protection de la biodiversité ou de l'adaptation au changement climatique, tels que la rénovation énergétique, l'efficacité énergétique, ...
- ✓ Ou : Contribution à des projets de protection ou de sauvegarde de la biodiversité.
- ✓ Montant en fonction de la puissance installée du parc.

COMPARATIF DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENTS		
<p>PLANTATION DE HAIES PAYSAGÈRES</p>  <p>● Possible</p>	<p>AIDE DANS LA RÉNOVATION DU TOIT DE L'ÉGLISE</p>  <p>● Incertaine</p>	<p>ENTERRER LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DU VILLAGE EN MÊME TEMPS QUE LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT</p>  <p>● Possible</p>
<p>PLANTATION D'UNE PARTIE DE FORÊT OU D'UNE HAIE PAYSAGÈRE</p>  <p>● Possible</p>	<p>REVERSER UNE SOMME D'ARGENT FIXE PAR INSTALLATION CONSTRUITE SUR LA COMMUNE</p>  <p>● Incertaine</p>	<p>SENSIBILISATION DES ENFANTS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES</p>  <p>● Possible</p>
<p>AMÉNAGER UN GITE À CHAUVÉ SOURIS</p>  <p>● Possible</p>	<p>ACHAT DE BIENS MOBILIERS POUR LA SALLE DES FÊTES</p>  <p>● Incertaine</p>	<p>SENTIER TOURISTIQUE SUR LE THÈME DE LA BIODIVERSITÉ AUTOUR DU PARC</p>  <p>● Possible</p>
<p>CO-INVESTIR AVEC LE DÉVELOPPEUR DANS LA SOCIÉTÉ DU PROJET</p>  <p>● Possible</p>	<p>PARTAGER UNE PART DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ AVEC LES RIVERAINS</p>  <p>● Possible</p>	

VENT D'EST

MERCI



Anne-Lise LECHAPELAIN
Ingénieure en agro-développement & Cheffe
de projet

 06.76.14.36.24

 Anne-lise@vent-d-est.com

14, rue Boulay de la Meurthe - 88000 Épinal

Tél : 03 29 33 03 73

contact@vent-d-est.com

www.vent-d-est.com